

RÉCOLEMENT DE LA COLLECTION PIET-LATAUDRIE, LEGS DE 1909 PROCÈS-VERBAL

En application:

- De la loi du 4 janvier 2002 relative aux Musées de France.
- De l'arrêté du 25 mai 2004 fixant les normes techniques relatives à la tenue de l'inventaire, du registre des biens déposés dans un Musée de France et au récolement.
- De la circulaire du 27 juillet 2006 relative au récolement décennal des collections.

Historique et constitution de la collection :

Charles-Pascal-Marie Piet-Lataudrie est né à Niort le 14 août 1837 et mort à Paris le 21 avril 1909. Il descend d'une ancienne famille dont nous trouvons des représentants au XVII^e siècle dans l'échevinage et la juridiction consulaire de la ville de Niort.

Dans ses visites aux principaux musées en Europe, Piet-Lataudrie pend le goût de collectionner. Ses recherches, son assiduité aux ventes des collections connues lui créent à Paris des relations qui favorisent ses acquisitions. Fréquentant un autre collectionneur parisien, M. Goy, avec lequel il s'entretient de ses trouvailles, de ses achats, il épouse sa fille et ensemble ils constituent une importante collection.

Souhaitant organisée sa succession et le devenir de ses collections, il rédige un testament.

Le testament olographe de Charles-Pascal-Marie Piet-Lataudrie en date du 15 juillet 1905, est ainsi rédigé :

Communauté d'Agglomération du Niortais – Service des musées Procès verbal de récolement 20.05.2014

- Je lègue au Musée du Louvre mon portrait par Bastien-Lepage, une coupe rouge en faïence de Rhodes, l'aquamanile en forme de chien en faïence peinte de l'Argobispo, la petite aiguière en bronze damasquiné portant la date de 1190, le grand chandelier arabe en cuivre damasquiné orné d'une double frise de lions accroupis et surmonté d'une file d'oiseaux en ronde bosse, le grand plat de faïence orientale à fond bleu avec inscription cunéiforme réservée en blanc, la boîte aux Saintes huiles ornée d'émaux de niellerie sur fond bleu et rouge et dont le couvercle porte l'inscription de la Salutatine angélique, plus vingt autres pièces au choix dans l'ensemble de ma collection.
- Je lègue au Musée de Cluny vingt pièces au choix dans ma collection de plaquettes en bronze.
- Je lègue au Cabinet des Médailles de la Bibliothèque nationale une statuette de Tanagra représentant un éphèbe assis dans l'attitude de la pensée, reproduit sur une plaquette par Roty, la statuette en bronze représentant un « ? ? » drapé dans son manteau, plus huit autres pièces au choix dans ma collection d'antiques.
- Je lègue au Musée de la Manufacture nationale de Sèvres, dix pièces au choix dans ma collection céramique.
- Je lègue au Musée des Arts décoratifs de Paris dix pièces dans ma collection d'émaux peints.
- Je lègue au Musée de Niort ma ville natale, vingt-quatre pièces au choix dans ma collection d'orfèvrerie de fer.
- Je désire que le Musée du Louvre ait le droit d'exercer son choix le premier sur l'ensemble de ma collection.

Le legs est accepté par la Ville de Niort lors de la séance extraordinaire du Conseil Municipal réuni le 19 juin 1909 et présidé par le maire, Ludovic Martin-Bastard.

Statut de la collection :

La collection est propriété de la ville de Niort et la gestion en a été transférée à la Communauté d'Agglomération de Niort le 1^{er} avril 2000 par délibération du 25 février 2000. Depuis le 1^{er} janvier 2014 la gestion est transférée à la Communauté d'Agglomération du Niortais.

Communauté d'Agglomération du Niortais – Service des musées Procès verbal de récolement 20.05.2014

Identification/nature/typologie

La collection comporte vingt-quatre items :

- -909.1.1 : applique de coffret, fer damasquiné d'or, fin du XVI^e-début du XVII^e siècle.
- -909.1.2 : applique de meuble, fer ciselé et doré, XVII^e siècle.
- -909.1.3 : applique de meuble, fer ciselé et doré, XVII^e siècle.
- -909.1.4 : étui à cire, fer et argent, XVII^e siècle.
- -909.1.5 : boîte, fer damasquiné d'argent, XVII^e siècle.
- -909.1.6 : râpe à tabac, fer damasquiné d'or, XVII^e siècle.
- -909.1.7 : paire de ciseaux, fer gravé.
- -909.1.8 : plaque de coffret, fer ciselé, et doré, fin du XVIII^e-début du XVIII^e siècle.
- -909.1.9 : dague de chasse, fer, or et argent, XVIIIe siècle.
- -909.1.10 : applique de barguenõ, fer, XVII^e siècle.
- -909.1.11 : clé, fer, XVIIIe siècle.
- -909.1.12 : clé, fer, XVIII^e siècle.
- -909.1.13 : platine de fusil, fer ciselé, fin du XVIII^e-début du XIX^e siècle.
- -909.1.14 : paire de mouchettes, fer ciselé, doré, XVIII^e siècle.
- -909.1.15 : tire-bouchon, fer damasquiné d'or, XVIII^e siècle.
- -909.1.16 : clef de mariage, fer, XVIII^e siècle.
- -909.1.17 : *châtelaine d'épée*, fer ciselé, repercé et doré, XVIII^e siècle.
- -909.1.18: applique, fer et or, XVII^e siècle.
- -909.1.19 : *boîte*, fer, fin du XVII^e-début du XVIII^e siècle.
- -909.1.20 : boîte, fer, XVIIe siècle.
- -909.1.21 : objet en forme de lion couché sur une douille, fer.
- -909.1.22 : *clé*, fer, XVII^e siècle.
- -909.1.23 : garde d'épée, fer ciselé et doré, XVIII^e siècle.

Communauté d'Agglomération du Niortais – Service des musées Procès verbal de récolement 20.05.2014 -909.1.24 : garde d'épée, fer ciselé et doré, XVIIIe siècle.

Localisation:

Dix-sept items sont présentés dans la vitrine 3 de la salle appelée « Objets d'Art » au premier étage,

aile ouest du musée Bernard d'Agesci. Un item est présenté dans la vitrine 5 de la même salle.

Trois items sont conservés dans la réserve « textile/orfèvrerie » au sous-sol dudit musée. Il s'agit des numéros : 909.1.5, 909.1.11 et 909.1.13. Ils sont regroupés dans une boîte couverte qui porte la

mention « Piet-Lataudrie ».

Trois items n'ont pas été vus lors du récolement. Il s'agit des numéros : 909.1.7, 909.1.12 et 909.1.21.

Les vingt et un items présents sont en bon état de conservation.

Récolement :

Le récolement a été effectué en novembre 2013 en procédant à la vérification des vingt et un dossiers d'œuvres existants (les dossiers 909.1.7, 909.1.12, 909.1.21 n'existent pas), des cahiers d'inventaire et de la base de données informatisées AlienorWebPro. Le marquage, réalisé selon la technique vernis/encre de Chine/vernis, a été vérifié et aucun manque n'a été mis en évidence. Chaque dossier d'œuvre possède une ou plusieurs photographies argentique et/ou numérique. Le récolement a été effectué par Fabienne Texier, attachée de de conservation.

Conclusion:

Bilan : vingt et un items ont été vus lors de ce récolement, trois items (909.1.7, 909.1.12 et 909.1.21)

sont, à cette date, manquants.

Les trois items manquants sont mentionnés dans l'ouvrage « Inventaire des objets légués par M. et M^{me} Piet-Lataudrie, Émile Breuillac, Niort, 1916 ». Aucune source postérieure ne nous permet de dire

depuis quelle date ces trois objets ne sont plus repérables dans les collections.

Visa du Conservateur en chef du patrimoine

Laurence Lamy

Communauté d'Agglomération du Niortais – Service des musées

Procès verbal de récolement

20.05.2014